

Infoblatt für Arbeitsuchende

L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Que signifie exactement "accompagnement" ?

L'accompagnement dans la recherche d'emploi est un soutien individualisé qui vous est proposé par un conseiller référent. Son objectif est de vous aider dans votre recherche d'un emploi ou d'une formation et de faciliter votre insertion sur le marché du travail. L'accompagnement comprend :

Informations: Vous recevez des informations sur les offres de formation, les stages, les aides à l'emploi, les postes vacants ainsi que sur d'autres thèmes liés à la recherche d'emploi.

Conseil: Votre conseiller référent vous conseille sur les questions relatives à votre recherche d'emploi et à d'autres sujets professionnels pertinents, et vous aide à améliorer vos chances de réussir votre insertion sur le marché du travail.

Élaboration d'un accord d'actions: En collaboration avec votre conseiller référent, vous définissez les étapes nécessaires pour réussir votre insertion sur le marché du travail. Ces étapes sont consignées par écrit dans un accord d'actions et constituent la base de votre collaboration future.

Orientation / mise en relation : Si nécessaire, votre conseiller référent peut vous orienter vers d'autres services ou institutions susceptibles de vous apporter une aide complémentaire.

Quand et comment se déroule l'accompagnement ?

La participation à l'accompagnement est obligatoire et se déroule comme suit :

Entretien de feedback – Startfokus : Vous recevez un retour détaillé sur vos compétences et sur les domaines professionnels possibles. Ensuite, vous discutez avec votre conseiller référent de votre situation et de vos objectifs professionnels et convenez des prochaines étapes de votre recherche d'emploi.

Entretiens réguliers : Des entretiens de conseil individuels ont lieu régulièrement avec votre conseiller référent. Vous discuterez des démarches déjà entreprises, de l'état d'avancement de vos candidatures, des difficultés éventuelles et du soutien supplémentaire dont vous avez besoin. Si nécessaire, vous pouvez également contacter votre conseiller référent en dehors des rendez-vous convenus.

Contacts par téléphone ou par e-mail : Entre les entretiens en présentiel, votre conseiller référent reste en contact avec vous. Cela permet de répondre rapidement aux nouvelles questions, de clarifier les difficultés éventuelles à un stade précoce et de transmettre en temps utile des informations actuelles, par exemple sur les offres de formation continue.

Votre participation régulière et active permet de mettre en œuvre avec succès les actions convenues et de vous accompagner au mieux dans votre parcours professionnel.

Les conseillers référents

arbeitsberatung@adg.be

Eupen: Bernadette PELZER
Linda DEBOUGNOUX
Michèle MAUL
Marc NELLEN
Mike SPARLA
Petra VELZ
Paul HEKERMAN
Rebecca VUNUNU KATENDA
Sarah BONGARTZ
Deborah PATTOU

St.Vith: Claudia VALENTIN
Isabelle PONKALO
Thomas KESSELER